



مؤسسة محمد السادس لحماية البيئة

FONDATION MOHAMMED VI
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

www.fm6e.org

Communiqué de presse

Un pacte Qualit'air et une convention éco-épidémiologique ont été signés

Son Altesse Royale La Princesse Lalla Hasnaa, Présidente de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, a présidé le 11 février à Skhirat, la signature de deux conventions pour la qualité de l'air et la lutte contre le réchauffement climatique. Elles concrétisent 14 années de travail de la Fondation sur ces causes environnementales.

Ce Jeudi 11 février, la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, présidée par **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Hasnaa**, a signé deux importantes conventions pour la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La première, une convention éco-épidémiologique, mobilise six acteurs, le ministère de la Santé, les ministères délégués chargés de l'Environnement et de l'Eau, la Direction des Collectivités locales et celle de la Météorologie nationale, la région du Grand Casablanca, et bien entendu la Fondation, autour d'un enjeu : la qualité de l'air.

Elle permettra la mise en place d'une veille sanitaire éco-épidémiologique dans la région Casablanca-Settat, à la suite d'une première étude éco-épidémiologique achevée dans le Grand Casablanca et dont les résultats ont été présentés lors de cette cérémonie.

Le pacte Qualit'air est la deuxième convention signée lors de cette journée. Il lie la Fondation, la CGEM et huit entreprises qui ont choisi de s'engager dans la réduction de leurs émissions de gaz à effet de serre et à la lutte contre le réchauffement climatique. Cette expérience pilote s'appuiera sur plusieurs outils développés par la Fondation, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie) : la base carbone, qui recense plus de 300 facteurs d'émission de gaz à effet de serre, dont la moitié spécifiquement calculée pour le Maroc ; le Bilan GES (Gaz à effet de serre) qui, se fondant sur cette même base carbone, permet d'estimer les émissions de GES d'une organisation ou d'un territoire.

Les huit entreprises pilotes se sont portées volontaire pour en faire l'expérience concrète dès 2016, en établissant leur bilan Gaz à effet de serre, puis en adoptant en conséquence les mesures de réduction ou de compensation de ces émissions. La Fondation dispose à ce titre d'un outil de Compensation volontaire carbone depuis 2009, qui permet de compenser les émissions de GES dans deux programmes qu'elle développe, l'un d'électrification solaire d'écoles rurales, l'autre de plantation de palmiers dans la Palmeraie de Marrakech.

L'étude éco-épidémiologique dont les résultats ont été présentés, est une des grandes réalisations du programme Qualit'air lancé par la Fondation en 2002, et qui s'est intéressé dans un tout premier temps aux gaz d'échappement automobiles, mettant en place un contrôle technique des véhicules et œuvrant pour l'amélioration de la qualité des carburants. Le programme Qualit'air a également permis la mise en place d'un réseau de surveillance de la qualité de l'air dans les grandes villes du Maroc.

Avec les données issues de l'étude éco-épidémiologique et celles du réseau de surveillance de la qualité de l'air, les villes disposeront demain des informations nécessaires à une véritable gouvernance de la qualité de l'air. Elles pourront réagir en cas de pic de pollution, à l'instar de ce qui se fait dans les grandes métropoles du monde.

Les deux conventions signées le 11 février concrétisent les efforts de la Fondation pour l'amélioration de la qualité de l'air et contre le réchauffement climatique. La Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement, au terme de plus d'une décennie de travail où elle su fédérer toutes les énergies, pose aujourd'hui les bases d'une gouvernance nationale, pour laquelle elle forme aujourd'hui les acteurs concernés, notamment les Collectivités Locales et les territoires.

La Fondation, qui se tient toujours en appui pour cette cause, poursuit quant à elle sa mission d'éducation et de sensibilisation à l'Environnement, en utilisant toute une panoplie d'outils pour toucher ses différentes cibles, notamment les plus jeunes. Pour ces derniers, Internet reste un média de choix. Le réchauffement climatique est ainsi expliqué aux enfants sur une plateforme éducative mise en ligne sur le site de la Fondation, les préparant à modifier leur comportement demain.

Signataires de la Convention éco-épidémiologique

- M. El Houssine Louardi le ministre de la Santé
- Mme Hakima El Haite, ministre déléguée en charge de l'Environnement
- Mme Charafat Afailal, ministre déléguée en charge de l'Eau
- M....., Wali Directeur de la Direction Générale des Collectivités Locales,
- M. Mustapha Bakkoury, Président de la Région Casablanca – Settat
- M. Abdellah Mokssit, directeur de la Météorologie nationale
- M. Lahoucine Tijani, Président délégué de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.

Signataires du Pacte Qualit'air

- Mme Miriem Bensaleh Chaqroun, Présidente de la CGEM
- M. Mohammed Talal, Directeur général de La Voie express
- M. Mounir El Bari, Directeur général de G.P.C
- M. Abdelilah Hfidi, Président d'AMTRI-TTES
- M. Mohammed Chaibi, Président d'APC
- M. Ezzoubeir ERRHAIMINI, Président Directeur Général de la CTM
- M. Taoufiq Hamoumi, Directeur général, d'Afriquia Gaz
- M. Abdelkhalek El Youbi, Directeur général d'Oulmès
- M.Imad Toumi, Président Directeur Général de Managem
- M. Lahoucine Tijani, Président délégué de la Fondation Mohammed VI pour la Protection de l'Environnement.